

**Eurométropole de Strasbourg**

1 Parc de l'Etoile

67076 Strasbourg Cedex

Tél : 03 68 98 51 19

[www.strasbourg.eu/commande-publique](https://www.strasbourg.eu/commande-publique)

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

N° d'affaire : 25EMS0100GP

|  |
| --- |
| **Fourniture et livraison de mobilier de propreté et de pièces détachées** |

**Date et heure limites de réception des offres :**

|  |
| --- |
| **mardi 20 mai 2025 à 12:00** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|  | **Objet** | Fourniture et livraison de mobilier de propreté et de pièces détachées |
|  | **Mode de passation** | Appel d'offres ouvert |
|  | **Type de contrat** | Accord-cadre |
|  | **Nombre de lots** | 2 |
|  | **Délai de validité des offres** | 5 mois |
|  | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clauses sociales** | Sans |
|  | **Clauses environnementales** | Avec |
|  | **Durée / Délai** | Défini par lot |

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc193796114)

[1.1 - Objet 4](#_Toc193796115)

[1.2 - Mode de passation 4](#_Toc193796116)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc193796117)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc193796118)

[1.5 - Nomenclature 4](#_Toc193796119)

[1.6 - Renouvellement 5](#_Toc193796120)

[2 - Conditions de la consultation 5](#_Toc193796121)

[2.1 - Délai de validité des offres 5](#_Toc193796122)

[2.2 - Forme juridique du groupement 5](#_Toc193796123)

[2.3 - Variantes 5](#_Toc193796124)

[2.4 - Développement durable 5](#_Toc193796125)

[2.5 - Promotion de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 5](#_Toc193796126)

[3 - Conditions relatives au contrat 6](#_Toc193796127)

[3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6](#_Toc193796128)

[3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6](#_Toc193796129)

[3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6](#_Toc193796130)

[4 - Contenu du dossier de consultation 6](#_Toc193796131)

[5 - Présentation des candidatures et des offres 7](#_Toc193796132)

[5.1 - Documents à produire 7](#_Toc193796133)

[5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes (uniquement pour le lot 1) 8](#_Toc193796134)

[6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8](#_Toc193796135)

[6.1 - Transmission électronique avec le document "DUME" 8](#_Toc193796136)

[6.2 - Transmission électronique 9](#_Toc193796137)

[6.3 - Transmission sous support papier 11](#_Toc193796138)

[7 - Examen des candidatures et des offres 11](#_Toc193796139)

[7.1 - Sélection des candidatures 11](#_Toc193796140)

[7.2 - Attribution des accords-cadres 11](#_Toc193796141)

[7.3 - Suite à donner à la consultation 15](#_Toc193796142)

[8 - Renseignements complémentaires 16](#_Toc193796143)

[8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 16](#_Toc193796144)

[8.2 - Procédures de recours 16](#_Toc193796145)

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne l’affaire :

**25EMS0100GP - Fourniture et livraison de mobilier de propreté et de pièces détachées**

Lieu(x) d'exécution :

Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

67100 Strasbourg

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Strasbourg

- Eurométropole de Strasbourg

Le lot 1 ne concerne que les besoins de l’Eurométropole de Strasbourg.

Le coordonnateur du groupement de commandes est : Eurométropole de Strasbourg . Il aura en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

|  |  |
| --- | --- |
| Lot(s) | Désignation |
| 01 | Seaux de rechange et pièces détachées pour borne de propreté en fonte de type « Tradition » |
| 02 | Mobilier de propreté à compaction solaire et de pièces détachées |

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lot(s) | Code principal | Description |
| 01 | 39224330-0 | Seaux |
| 02 | 34928400-2 | Mobilier urbain |

## 1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 2.5 - Promotion de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de sa politique d’achats responsables, la collectivité souhaite promouvoir l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le biais de la commande publique. À cet effet, vous êtes invités à renseigner un questionnaire à vertu pédagogique en cliquant sur le lien suivant :  <https://enquete.strasbourg.eu/index.php?r=survey/index&sid=521717?=fr>

Ce questionnaire n’est à ce jour pas obligatoire et ne fera pas l’objet d’une notation dans le cadre de l’analyse comparative des offres. Il matérialise l’ambition de l'Eurométropole de Strasbourg de voir progresser la prise en compte de ce sujet sur son territoire et dans les pratiques de ses partenaires. À terme, la collectivité est susceptible de renforcer ses exigences en matière d’égalité professionnelle dans ses marchés et pourrait conditionner l’attribution d’une partie de ses marchés au respect de certaines exigences en matière d’égalité professionnelle. Le présent questionnaire est une première étape de cette démarche. Il est souhaitable que le questionnaire soit rempli par des personnes qui ont la maîtrise du sujet « égalité professionnelle ».

# 3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

## 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : ressources propres de la Collectivité

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe, le guide pratique relatif à la dématérialisation

- L'acte d'engagement (AE) – propre à chaque lot

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

- Le bordereau des prix, des garanties et des délais de livraison – propre à chaque lot

- Un mémoire technique – propre à chaque lot

- Un mémoire environnemental – propre à chaque lot

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur, accessible à l’adresse suivante : [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l’entreprise de créer un compte sur la plate-forme de dématérialisation où elle renseignera notamment le nom de l’organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d’une procédure (ajout d’une pièce au DCE, envoi d’une liste de réponses aux questions reçues,. . .).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Toute modification de l’une des pièces constitutives du marché et notamment de ses spécifications techniques, entraîne l’irrégularité de l’offre du candidat.

En cas de discordance entre les pièces du marché remises par le titulaire dans son offre et les documents de la consultation conservés par le pouvoir adjudicateur dans ses archives, ces derniers prévalent.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pour présenter leur candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, les candidats doivent utiliser :

    •  Le **DUME** (Document Unique de Marché Européen). Vous pouvez créer ce document en quelques clics sur notre plateforme Alsace Marchés Publics.  Des informations concernant le DUME sont disponibles dans le document « AMP\_DUME\_DETAILS » présent dans le dossier de consultation.

    •  **Ou le DC1 (lettre de candidature) et le DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur** [www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat](https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat/)

Il s’agit de deux solutions alternatives, si le candidat fait le choix du DUME (solution conseillée par l’acheteur), il n’a pas à utiliser les formulaires DC1 et DC2, et inversement.

Une partie des informations demandées ci-dessous sont incluses dans le DUME. Si le candidat présente sa candidature via le DUME, ce formulaire ainsi que les documents ou informations complémentaires sont à transmettre.

Autres justificatifs candidature exigés dans la consultation :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques sur lesquels il s’appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l’acheteur. En outre, pour justifier qu’il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l’exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l’opérateur économique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non |

**Pièces de l'offre :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| L'acte d'engagement (AE) – propre à chaque lot.  **La signature électronique est recommandée dès le dépôt de l'offre.** | Oui |
| Un bordereau des prix, des garanties et des délais de livraison –propre à chaque lot | Non |
| Le(s) catalogue(s) et/ou tarif(s) public(s) – propre à chaque lot | Non |
| Le mémoire technique complété comprenant les plans des équipements proposés – propre à chaque lot | Non |
| Le mémoire environnemental complété avec les documents justificatifs pertinents – propre à chaque lot | Non |

**Les candidats veilleront particulièrement à renseigner dans l’acte d’engagement :**

• **Le numéro SIRET sur lequel sera imputée la facturation. Il doit correspondre à celui de l’établissement du soumissionnaire.**

• **Une adresse électronique de référence afin de permettre les échanges nécessaires à la consultation et à l'exécution du marché**

Le dossier sera transmis au moyen d’un pli électronique contenant les pièces de candidature et de l’offre.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres sauf si le pli remis après le pli initial constitue un envoi complémentaire, c’est-à-dire un document non compris dans le premier pli. Les candidats peuvent transmettre un pli complémentaire après leur premier dépôt.

## 5.2 - Échantillons, maquettes ou prototypes (uniquement pour le lot 1)

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront, pour le lot 1, les échantillons, maquettes ou prototypes suivants, avant la date limite de remise des offres fixée au 06 mai 2025 :

* 1 seau cylindrique en plastique pour borne de propreté en fonte
* 1 seau cylindrique en acier galvanisé à chaud pour borne de propreté en fonte

Adresse de livraison : 44, Allée des Comtes 44, Allée des Comtes 67200 Strasbourg

Modalités de livraison : avec accusé de réception

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 6.1 - Transmission électronique avec le document "DUME"

Il est possible de **compléter le DUME sur notre plateforme Alsace Marchés Publics**. Ainsi, le DUME pré-rempli sur la base de votre numéro SIRET permettra de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise ;

- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DGFIP, ACOSS, infogreffe, etc.) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;

- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes n'aient pas à renseigner tous les exercices).

Pour déposer un pli, il faut :

• Accéder à la consultation et cliquer sur l’onglet « Dépôts » ;

• Renseigner votre DUME en ligne ou fournir votre DUME en pièce libre au format .xml ;

• Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l’offre ;

• Après avoir accepté les conditions d’utilisation, cliquer sur « Valider ».

## 6.2 - Transmission électronique

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation, avant la date et heure limites fixées sur la page de garde du présent document.

L’inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l’adresse suivante : [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/)

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Vous trouverez des informations complémentaires relatives à la dématérialisation des procédures de passation et de l’exécution des marchés publics en annexe du présent règlement de la consultation (cf. fichier RC\_ANNEXE\_DEMAT).

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. **Ainsi, en cas d’oubli d’un document, veuillez effectuer un nouveau dépôt en joignant l’ensemble des pièces de votre offre.**

Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde uniquement sur support physique électronique (clé USB).

Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis.

L’enveloppe d’envoi doit comporter les mentions suivantes « COPIE DE SAUVEGARDE - l’intitulé de la consultation et le Nº SIRET / dénomination du candidat ».

Ce pli devra parvenir à l’adresse ci-dessous avant la date et l’heure limites indiquées en page de garde du présent document :

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Service des Achats et de la Commande Publique

1 parc de l’Etoile

67076 STRASBOURG CEDEX

L’envoi d’une copie de sauvegarde n’est pas une obligation, c’est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l’exercer.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu’un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

 Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l’issue de la procédure par l’acheteur.

Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par l’acheteur, le format autorisé en réponse est : PDF à l’exclusion des documents de prix qui doivent être retournés au format d’origine.

Le format PDF devra être issu d’une impression/enregistrement PDF et en aucun cas d’un scan.

Si l’opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l’acheteur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOCX, XLSX, DWG, JPG, AVI).

Tout document contenant un virus informatique fera l’objet d’un archivage de sécurité et sera réputé n’avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

 Nommage des fichiers acceptés

Il vous est demandé de ne remettre uniquement les documents souhaités par l’acheteur (cf. article 5 du RC). De plus, chaque pièce donnera lieu à son propre fichier informatique. Il est vivement recommandé de ne pas fusionner tous les documents en un seul fichier.

Il est également préconisé d’intervenir le moins possible dans le nommage des pièces transmis à l’acheteur.

Les fichiers peuvent être nommés de la manière suivante :

 [Numéro consultation]\_[Numéro du lot le cas échéant]\_[Type de document]\_[Nom opérateur économique ou mandataire].pdf

Exemple : 24VDS0001\_00\_AE\_DUPONT.pdf (AE = Acte d’engagement, 00 en l’absence de lot)

                 24VDS0001\_01\_BPU\_DUPONT.pdf (Bordereau des prix pour le lot 1)

En cas d’intervention sur le nommage, il est indispensable d’éviter l’utilisation des espaces, des accents et de caractères spéciaux. Il est donc souhaitable de remplacer l’espace par le tiret du bas «\_» et d’utiliser les MAJUSCULES.

 Exigences relatives au certificat de signatureChaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS).

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l’une des listes de confiance suivantes :

   - France : <https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

   - Autre État membre de l'Union Européenne : <http://eutsl.3xasecurity.com/tools/>

Dans ce cas, le soumissionnaire n’a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

Toutefois, le candidat est libre d’utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du règlement eIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Il est préconisé d’utiliser l’outil de signature de la plateforme pour nous permettre de vérifier rapidement la validité de la signature électronique (rubrique Outils de signature). Cet outil permet de générer des signatures aux 3 formats : XAdES, PAdES et CAdES. Il est conseillé de choisir le format PAdES (cf. information en annexe de ce document).

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** | |  |  | |  |  | |

## 6.3 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

En application de l’article R2161-4 du Code de la commande publique, l’acheteur se réserve la possibilité d’examiner les offres avant les candidatures.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

**Pour le lot n°01**

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix des prestations | 40.0 |
| 2-Valeur technique | 35.0 |
| *2.1-Descriptifs technique des seaux de rechange cylindrique en plastique pour borne de propreté en fonte* | *17.5* |
| *2.2-Descriptif technique des seaux de rechange cylindrique en acier galvanisé à chaud pour borne de propreté en fonte* | *17.5* |
| 3-Délai de livraison | 12.0 |
| 4-Service après-vente | 8.0 |
| *4.1-Durée de garantie proposée par le candidat* | *4.0* |
| *4.2-Délai d'intervention proposé par le candidat* | *4.0* |
| 5-Performances en matière de protection de l'environnement | 5.0 |
| *5.1-Types de véhicules dédiés à l’exécution du marché* | *2.5* |
| *5.2-Pourcentage de matière recyclée* | *2.5* |

**PRIX DES PRESTATIONS**

Pour apprécier le critère du Prix des prestations, il sera tenu compte des prix indiqués dans le bordereau des prix, des garanties et des délais de livraison. Ce critère sera analysé sur la base d’un prix simulé, par application aux prix unitaires des quantités estimatives non contractuelles mentionnées.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l’offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées dans la « colonne prix unitaires » du bordereau des prix prévaudront sur toutes les autres indications de l’offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d’addition qui seraient constatées seront rectifiées sur la base des prix indiquées dans la colonne prix unitaires en € HT. C’est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Le candidat dont l’offre comporte de telles erreurs sera invité à valider les rectifications. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**Le bordereau des prix doit être complété intégralement sans modification ni rature sous peine d’irrégularité. Tout bordereau des prix manquant, incomplet ou vierge de toute information entraînera l’irrégularité de l’offre.**

**VALEUR TECHNIQUE**

Le critère « valeur technique » sera analysé sur la base du mémoire technique (et des plans des équipements proposés), document joint au DCE et transmis par le candidat dans son offre, ainsi que des échantillons transmis par les candidats pour l’analyse des soudures du corps et du fond du seau, avant la date limite de remise des offres. Seront analysé les sous-critères suivants :

**Sous-critère 2.1** : Descriptifs technique des seaux de rechange cylindrique en plastique pour borne de propreté en fonte – 17,5 points

Pour l’analyse de ce sous-critère sera étudié :

Le descriptif du seau (matériaux, poids…) – 6 points

Le descriptif sur la résistance chimique et thermique du seau – 6 points

Le descriptif sur la résistance à la manipulation et aux opérations de vidange – 3 points

Le descriptif sur les pièces de préhension – 2,5 points

**Sous-critère 2.2** : Descriptifs technique des seaux de rechange cylindrique en acier galvanisé à chaud pour borne de propreté en fonte – 17,5 points

Pour l’analyse de ce sous-critère sera étudié :

Le descriptif sur l’assemblage et qualité des soudures du corps du seau – 6 points

Le descriptif sur l’assemblage et la qualité des soudures du fond du seau – 6 points

Le descriptif sur la résistance à la manipulation et aux opérations de vidange – 3 points

Le descriptif sur les pièces de préhension – 2,5 points

|  |
| --- |
| **L’attention des candidats est attirée sur le fait qu’en cas de mémoire technique manquant ou vierge de toute information, ou si les échantillons ne sont pas transmis par les candidats, l’offre sera déclarée irrégulière.**  **Si le mémoire technique est partiellement complété ou incomplet du fait de l’absence des plans des équipements proposés, l’offre sera dévaluée pour le sous-critère concerné.** |

**DELAI DE LIVRAISON**

Le critère « délai de livraison » sera analysé sur la base des renseignements donnés par le candidat au bordereau des prix, des garanties et des délais de livraison. Le délai plafond de livraison est de 40 jours ouvrés à compter de l’établissement du bon de commande (pour les produits hors stock). Seuls seront valorisés les délais inférieurs au maximum imposé. En l’absence de réponse ou si le délai est égal au maximum imposé par la collectivité, le candidat obtiendra la note de 0 et c’est le délai maximum qui sera contractualisé. Si le candidat propose un délai supérieur au maximum imposé son offre sera déclarée irrégulière.

**SERVICE APRES-VENTE**

Le critère « service après-vente » sera analysé sur la base des renseignements donnés par le candidat au bordereau des prix, des garanties et des délais de livraison. Seront analysés :

**Sous-critère 4.1** : La durée de garantie proposée par le candidat (2 ans minimum) – 4 points

Les candidats prévoiront une durée de garantie des produits et fournitures : seuls seront valorisés les durées proposées supérieures au minimum imposé de 2 ans. À noter que si le candidat ne propose pas de durée de garantie supérieure au minimum exigé ou s’il propose une durée égale, la durée minimum sera contractualisée et il obtiendra la note de 0 pour ce sous-critère. Si le candidat propose une durée de garantie inférieure au minimum imposé, son offre sera déclarée irrégulière.

**Sous-critère 4.2 :** Le délai d’intervention et de réparation proposé par le candidat (30 jours maximum) – 4 points

Seuls seront valorisés les délais inférieurs au maximum imposé par la collectivité de 30 jours calendaires maximum à compter de l’information du titulaire par mail. À noter que si le candidat ne propose pas de délai inférieur au maximum exigé ou s’il propose un délai égal, le délai maximum sera contractualisé et il obtiendra la note de 0 pour ce sous-critère. Si le candidat propose un délai supérieur au maximum imposé, son offre sera déclarée irrégulière.

**PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT**

Pour apprécier le critère relatif aux performances en matière de protection de l’environnement, il sera tenu compte des informations fournies par le candidat dans le mémoire environnemental (et les documents justificatifs pertinents), document joint au DCE et transmis par le candidat dans son offre. Seront analysé les sous-critères indiqués dans le tableau ci-dessus.

|  |
| --- |
| **L’attention des candidats est attirée sur le fait qu’en cas de mémoire environnemental manquant, vierge de toute information ou partiellement complété, l’offre sera dévaluée pour le sous-critère concerné.** |

**Pour le lot n°02**

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix des prestations | 40.0 |
| 2-Valeur technique | 30.0 |
| *2.1-Descriptif technique du mobilier de propreté à compaction solaire* | *30.0* |
| 3-Délai de livraison | 10.0 |
| 4-Service après-vente | 15.0 |
| *4.1-Durée de garantie proposée par le candidat* | *5.0* |
| *4.2-Délai d'intervention proposé par le candidat* | *10.0* |
| 5-Performances en matière de protection de l'environnement | 5.0 |
| *5.1-Types de véhicules dédiés à l’exécution du marché* | *2.5* |
| *5.2-Pourcentage de matière recyclée* | *2.5* |

**PRIX DES PRESTATIONS**

Pour apprécier le critère du Prix des prestations, il sera tenu compte des prix indiqués dans le bordereau des prix, des garanties et des délais de livraison. Ce critère sera analysé sur la base d’un prix simulé, par application aux prix unitaires des quantités estimatives non contractuelles mentionnées.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l’offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées dans la « colonne prix unitaires » du bordereau des prix prévaudront sur toutes les autres indications de l’offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d’addition qui seraient constatées seront rectifiées sur la base des prix indiquées dans la colonne prix unitaires en € HT. C’est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Le candidat dont l’offre comporte de telles erreurs sera invité à valider les rectifications. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**Le bordereau des prix doit être complété intégralement sans modification ni rature sous peine d’irrégularité. Tout bordereau des prix manquant, incomplet ou vierge de toute information entraînera l’irrégularité de l’offre.**

**VALEUR TECHNIQUE**

Le critère « valeur technique » sera analysé sur la base du mémoire technique (et des plans des équipements proposés), document joint au DCE et transmis par le candidat dans son offre. Seront analysé les sous-critères suivants :

Le descriptif technique proposé (capacité de compaction, trappes, dimension au sol, réceptacle, ergonomie, type de compaction - 7 points

La capacité du mobilier de propreté à compaction solaire à s’intégrer dans le parc existant (RAL, matériaux de fabrication…) – 4 points

Le descriptif sur la sécurité – 4 points

Le descriptif sur l’alimentation en énergie du système de compactage – 3 points

Le descriptif sur la maintenance – 3 points

Le descriptif sur la résistance (vandalisme, intempéries, corrosion…) et la durabilité – 3 points

La durée de disponibilité des pièces détachées – 3 points

Le descriptif sur le logiciel de gestion – 3 points

|  |
| --- |
| **L’attention des candidats est attirée sur le fait qu’en cas de mémoire technique manquant ou vierge de toute information, l’offre sera déclarée irrégulière.**  **Si le mémoire technique est partiellement complété ou incomplet du fait de l’absence des plans des équipements proposés, l’offre sera dévaluée pour le sous-critère concerné.** |

**DELAI DE LIVRAISON**

Le critère « délai de livraison » sera analysé sur la base des renseignements donnés par le candidat au bordereau des prix, des garanties et des délais de livraison. Le délai plafond de livraison est de 40 jours ouvrés à compter de l’établissement du bon de commande (pour les produits hors stock). Seuls seront valorisés les délais inférieurs au maximum imposé. En l’absence de réponse ou si le délai est égal au maximum imposé par la collectivité, le candidat obtiendra la note de 0 et c’est le délai maximum qui sera contractualisé. Si le candidat propose un délai supérieur au maximum imposé son offre sera déclarée irrégulière.

**SERVICE APRES-VENTE**

Le critère « service après-vente » sera analysé sur la base des renseignements donnés par le candidat au bordereau des prix, des garanties et des délais de livraison. Seront analysés :

**Sous-critère 4.1** : La durée de garantie proposée par le candidat (2 ans minimum) – 5 points

Les candidats prévoiront une durée de garantie des produits et fournitures : seuls seront valorisés les durées proposées supérieures au minimum imposé de 2 ans. À noter que si le candidat ne propose pas de durée de garantie supérieure au minimum exigé ou s’il propose une durée égale, la durée minimum sera contractualisée et il obtiendra la note de 0 pour ce sous-critère. Si le candidat propose une durée de garantie inférieure au minimum imposé, son offre sera déclarée irrégulière.

**Sous-critère 4.2 :** Le délai d’intervention et de réparation proposé par le candidat (30 jours maximum) – 10 points

Seuls seront valorisés les délais inférieurs au maximum imposé par la collectivité de 30 jours calendaires maximum à compter de l’information du titulaire par mail. À noter que si le candidat ne propose pas de délai inférieur au maximum exigé ou s’il propose un délai égal, le délai maximum sera contractualisé et il obtiendra la note de 0 pour ce sous-critère. Si le candidat propose un délai supérieur au maximum imposé, son offre sera déclarée irrégulière.

**PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT**

Pour apprécier le critère relatif aux performances en matière de protection de l’environnement, il sera tenu compte des informations fournies par le candidat dans le mémoire environnemental (et les documents justificatifs pertinents), document joint au DCE et transmis par le candidat dans son offre. Seront analysé les sous-critères indiqués dans le tableau ci-dessus.

|  |
| --- |
| **L’attention des candidats est attirée sur le fait qu’en cas de mémoire environnemental manquant, vierge de toute information ou partiellement complété, l’offre sera dévaluée pour le sous-critère concerné.** |

## 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique en cours de validité (datant de moins de 6 mois à la date d'attribution du marché). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

À défaut, le candidat classé immédiatement après sera sollicité pour produire les documents nécessaires à l’attribution de l'accord-cadre et visés à l’article R2144-7 dudit code.

# 8 - Renseignements complémentaires

## 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/)

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que le candidat renseigne exhaustivement son profil sur la plateforme Alsace Marchés Publics et indique en particulier l’adresse e-mail à laquelle il souhaite être contacté.

## 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix

BP 51038

67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23

Télécopie : 03 88 36 44 66

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr